

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire  
Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Acquisition d'un local sis à Pélissanne afin d'y créer une maison du bel âge.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Afin d'aider les personnes âgées dans leurs démarches quotidiennes, le Conseil départemental a décidé l'ouverture d'établissements dénommés « Maisons du bel âge ».

Ces maisons de proximité visent à accueillir ces personnes afin de les soutenir dans la réalisation des actes de la vie civile.

Des recherches ont été entreprises afin de trouver un emplacement qui permettrait l'accueil de ce projet sur la commune de Pelissanne.

Ainsi le présent rapport a pour l'objet l'acquisition d'un lot de copropriétés consistant en un local sis sur la commune de Pelissanne, 6 rue Foch cadastré AC numéros 34, 35 et 37 qui a été retenu notamment pour sa situation géographique.

Ce local situé en rez-de-chaussée d'un immeuble élevé d'un étage, a une superficie approximative de 77 m<sup>2</sup> et se compose d'une grande pièce, d'un sanitaire et d'un vestiaire.

Le service des domaines, saisi afin de nous communiquer l'évaluation de ce bien, a indiqué que la superficie de celui-ci engendrait un prix inférieur à son seuil de consultation et ne nous a donc fourni aucune réponse.

Par conséquent, suite à un échange avec le vendeur, ledit local a été évalué à la somme de cent vingt cinq mille euros ( 125.000,00 €).

Précision étant ici faite que la réalisation de ce projet est soumise à sa faisabilité juridique et technique.

Telle sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL